XXV

Bien que Sophie ne fût point orgueilleuse, elle éprouva un sentiment de fierté quand madame Prétavoine fut partie.

Elle avait donc lutté contre cette terrible femme, et dans cette lutte elle avait remporté l'avantage : à son tour elle avait pu parler haut.

C'était pour ne pas avoir la honte d'avouer sa défaite que madame Prétavoine avait demandé deux jours d'attente ; dès maintenant elle voyait bien qu'il fallait renoncer à ce mariage.

Et certains remords qui avaient tourmenté Sophie se dissipèrent, car ce n'était pas sans inquiétude qu'elle avait pris le parti de s'adresser à Aurélien au lieu d'aller trouver M. de la Roche-Odon : ces Prétavoine, la mère comme le fils, étaient si dangereux qu'elle avait plus d'une fois ressenti un frisson de crainte à la pensée de les affronter : ne l'écraseraient-ils pas comme déjà ils l'avaient écrasée ?

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Le départ piteux de madame Prétavoine prouvait que ces craintes, Dieu merci, n'étaient pas fondées : elle les avait affrontés; au moins elle avait affronté la mère qui était la plus redoutable, et elle avait vaincu.

Maintenant mademoiselle Bérengère et le capitaine étaient libres, délivrés par elle ; sa dette de reconnaissance était payée ; ils s'aimeraient, ils seraient heureux ; jamais ils ne sauraient à qui ils devaient leur bonheur; mais elle aurait la conscience, elle, d'avoir assuré ce bonheur, et cela lui suffisait.

Elle attendit donc la visite d'Aurélien avec une parfaite tranquillité : elle était bien certaine de lui résister comme elle avait résisté à sa mère ; les moyens qu'il emploierait pour la toucher ne seraient assurément pas ceux de madame Prétavoine ; il n'offrirait pas d'argent ; il parlerait peut-être de souvenirs, de tendresse, d'amour ; mais ces paroles ne seraient que du bruit pour ses oreilles et n'auraient pas plus d'influence sur elle que n'en avait eu le bruit de l'or.

Cependant le lendemain soir, en couchant Richard-Bérenger dans son petit berceau, après l'avoir endormi à son sein, elle eut le cœur serré.

Pauvre enfant, il ne saurait jamais ce qu'était la protection et l'amitié d'un père : ce père allait venir, et telle était la fatalité de sa vie, qu'elle devait empêcher qu'il vît son fils.

Quelques minutes après neuf heures, elle entendit un bruit de pas sur le gravier du sentier, c'était lui.

La porte était restée ouverte, cependant on frappa discrètement du dehors deux coups contre le chambranle.

— Entrez, dit-elle.

Mais malgré ses efforts pour contenir les mouvements de son cœur, sa voix trembla en prononçant ce mot.

C'était bien lui.

Ils restèrent assez longtemps en présence sans parler, et sans même se regarder.

Puis il repoussa la porte et la ferma.

Sophie comprit qu'il prenait ses précautions pour que du dehors on ne pût pas l'apercevoir.

— Ma mère m'a rapporté votre entretien, dit-il enfin.

C'était le premier mot qu'il prononçait; elle ne reconnut pas sa voix, qui avait pris un accent grave et triste qu'elle n'avait pas autrefois.

— Je viens vous dire, continua-t-il, que les conditions que vous m'imposez seront exécutées par moi.

Elle savait bien qu'elle triompherait.

— Je renonce à tout projet de mariage avec mademoiselle de la Roche-Odon.

Elle avait cru à une lutte, elle fut surprise par cette facile victoire, et elle resta sans rien trouver à répondre; mais bientôt il poursuivit.

— Maintenant que je me suis expliqué sur le fait principal, je dois revenir dans le passé, et aussi vous faire savoir quelles sont mes intentions pour l'avenir.

— C'est inutile, dit-elle.

— Je ne pense pas comme vous.

— Je désire ne pas revenir dans le passé, et ce n'est pas mon affaire de savoir quelles sont vos intentions pour l'avenir.

— C'est une erreur, car mes affaires sont les vôtres, au moins pour un moment. En effet, ce que ma mère a vu ici a changé toutes mes idées et tous mes projets. Elle vous a dit comment elle avait été trompée par de faux rapports sur votre compte, et comment, par conséquent, j'avais été trompé moi-même. J'ai eu le malheur de croire ces rapports, et je me suis éloigné d'une personne que j'aimais, que j'adorais...

— Je vous ai demandé de ne pas parler du passé.

— Hélas ! il faut que j'en parle pour vous expliquer le présent et l'avenir. M'étant détaché de cette personne, qui, je devais le croire, me trompait, j'ai été entraîné dans mon chagrin à m'attacher à une autre, et c'est alors qu'a pris naissance, en dehors de moi tout d'abord, et dans mon propre cœur ensuite, ce projet de mariage dont j'ai poursuivi avec passion la réalisation jusqu'au jour où j'ai appris par ma mère que votre fils était bien mon fils.

— Il a fallu que votre mère vous le dise.

— Je vous ai expliqué qu'elle et moi nous avions été trompés; cet enfant, m'a dit ma mère, porte son acte de naissance inscrit sur son visage et le doute n'est plus possible, même pour ceux qui voudraient ne pas croire. Pour moi, cette ressemblance est une grâce de la Providence, qui a voulu me donner une suprême consolation dans le malheur qui me frappe, et en même temps me permettre de réparer mes torts envers cet enfant.

Sophie le regardait avec stupéfaction, se demandant ce que signifiaient ces étranges paroles et se sentant effrayée, sans trop savoir quel danger la menaçait. Ce

danger, elle ne le voyait pas encore, mais elle le sentait déjà, et elle comprenait que son triomphe pourrait bien ne pas être ce qu'elle avait cru tout d'abord.

— Je vous ai dit, continua Aurélien, que j'avais poursuivi l'exécution de ce projet de mariage avec passion, car j'aime profondément mademoiselle de la Roche-Odon ; y renoncer eût donc été un chagrin au-dessus de mes forces, si, dans cette paternité, je n'avais pas trouvé une consolation qui me soutiendra et, je l'espère, me relèvera.

— Mon Dieu ! s'écria-t-elle.

— Vous voyez donc que je devais vous entretenir du passé et de mes intentions. Je renonce à devenir le mari de mademoiselle de la Roche-Odon, puisque vous vous opposez à ce mariage ; et pour remplacer la femme que je perds, je prends mon fils, votre fils.

Elle avait bondi vers la porte de la chambre ; puis, s'arrêtant sur le seuil, elle avait regardé Aurélien sans trouver un mot à lui dire, mais en se passant les mains sur le front à plusieurs reprises, comme pour ressaisir sa raison.

— Vous voulez prendre mon fils, s'écria-t-elle enfin, vous !

— Oui, moi, son père !

— Vous ne parlez pas sérieusement, c'est impossible.

— N'ai-je pas l'air sérieux ?

— Pour me faire peur.

Il haussa les épaules sans colère, doucement, avec un geste de pitié.

— Vous croyez donc, dit-il, que vous pourrez briser

ma vie et m'enlever la femme que j'aime, sans que je veuille chercher une suprême consolation à cet anéantissement de toutes mes espérances ? Cette consolation, je la trouve dans cet enfant que je vais me mettre à aimer, et qui remplacera dans mon cœur la femme que vous m'enlevez.

— Mais mon fils est mon fils, s'écria-t-elle, et je ne vous le donnerai pas.

— Je ne vous le demande pas, je le prends.

— Vous ne le pouvez pas, vous n'en avez pas le droit ; il est mon fils et non pas le vôtre ; ce n'est pas votre nom qu'il porte, c'est le mien ; vous voyez bien que vous ne m'effrayez pas.

Malgré cette parole, elle tremblait de la tête aux pieds, et son visage était blême, ses yeux étaient hagards.

— Il me semble cependant que vous tremblez, dit-il.

— D'indignation, non de peur.

— C'est qu'alors vous ne comprenez pas votre situation : je vais vous l'expliquer. Quand vous dites que votre fils est votre fils et qu'il porte votre nom, vous avez raison, puisque vous l'avez déclaré comme né d'un père inconnu.

— Vous voyez bien.

— Vous avez raison pour aujourd'hui, mais demain vous aurez tort, car demain le père inconnu se fera connaître ; pour cela rien n'est plus simple ; je déclarerai par acte authentique que je suis le père de cet enfant, et cela suffira ; il est vrai que vous pourrez contester cette reconnaissance et, conseillée par les

personnes qui vous entourent, c'est peut-être ce que vous voudrez tenter ; mais je vous préviens à l'avance que vous ne réussirez pas ; j'ai vos lettres, qui prouvent que vous me reconnaissez vous-même comme le père de cet enfant, et il n'y a pas un tribunal en France qui ne confirmera ma reconnaissance ; alors, votre fils ne sera plus seulement à vous, il sera à moi aussi.

— Je le garderai donc.

— Non, car j'intenterai un procès pour demander qu'il me soit remis ; et vous devez bien penser qu'entre un homme dans ma position, et une femme dans la vôtre, une femme sans ressources, et qui en voulant se suicider au moment de devenir mère a déjà une fois sacrifié la vie de son enfant, une femme qui a été rencontrée plusieurs fois par les agents de police, se promenant la nuit sur le rempart, dans des circonstances très-équivoques, vous devez bien penser que les tribunaux n'hésiteront pas. L'exemple de mademoiselle de la Roche-Odon peut vous montrer ce que font les tribunaux dans l'intérêt des enfants. Il me sera donc remis, je l'élèverai, je l'aimerai et lui apprendrai à m'aimer. Près de lui, j'oublierai le désespoir dans lequel vous m'aurez plongé, et peut-être un jour je vous remercierai de l'acte de vengeance que vous accomplissez en ce moment.

Elle était folle, ou bien elle ne comprenait plus la valeur des mots : ce qu'il disait là était impossible ; on ne prend pas un enfant à sa mère ; la loi ne permet pas un pareil crime ; à cette pensée ses entrailles bondissaient.

— Je vois, dit-il, que vous ne comprenez pas ce que je viens de vous expliquer, ou bien que vous ne croyez pas mes paroles. Je vais vous les répéter en les précisant : ou j'épouserai mademoiselle de la Roche-Odon, ou bien, si vous persistez à empêcher ce mariage, je reconnaîtrai votre fils pour le mien. Je ne vous demande pas de me faire connaître votre résolution dès maintenant ; vous réfléchirez ; vous consulterez des personnes qui sont au courant des lois. Pour moi, pendant ce temps, je reviendrai à mes projets de mariage. Si après avoir réfléchi, si après avoir obtenu les renseignements qui peuvent vous éclairer, vous persistez dans votre résolution, vous n'aurez pas besoin de me le dire, vous irez tout simplement prévenir M. de la Roche-Odon ; et alors, quand le comte m'aura signifié que je ne peux pas devenir le mari de sa fille, j'irai passer l'acte de reconnaissance de votre fils. C'est donc vous, et vous seule, qui déciderez l'état de votre enfant, — votre fils ou le mien, à votre gré. Vous choisirez. Surtout n'allez pas croire que je me laisserai arrêter par le respect humain ; pour un chrétien, ce n'est pas une honte, c'est une gloire de réparer publiquement sa faute. D'autre part, n'espérez pas non plus m'enlever cet enfant par une fuite ; vous serez surveillée, et partout où vous iriez, je vous retrouverais. Adieu !

XXVI

Après le départ d'Aurélien, Sophie était restée anéantie, inconsciente.

Lorsque le bruit des pas de celui qui venait de la quitter se fut éteint dans le silence de la nuit, elle revint à elle, puis violemment elle s'élança dans sa chambre, et là, prenant Richard-Bérenger dans ses bras, elle le serra passionnément, follement, sur sa poitrine en l'embrassant.

L'enfant, qui dormait, se réveilla et, fâché d'être ainsi secoué, il se mit à pleurer.

Elle l'embrassa plus fort et, par des paroles entrecoupées, tâcha de le consoler.

— Non, mon chéri, on ne nous séparera pas, ce n'est pas possible.

Puis, comme il criait toujours, elle lui donna le sein, et alors, se calmant, il se mit à teter.

— Non, non, on ne l'arrachera pas de ce sein.

Habituellement elle le couchait dans un berceau

qu'elle plaçait contre son lit, de manière à pouvoir le prendre facilement ou même à lui tenir la main en dormant.

Mais cette nuit-là, elle voulut le coucher près d'elle, dans ses bras, comme pour mieux le protéger.

Et, au lieu de s'endormir elle-même, elle passa la nuit à réfléchir et à se rappeler les paroles qu'elle venait d'entendre.

Était-ce possible ?

Est-ce que vraiment comme il l'avait dit, il se trouverait des juges pour lui enlever son enfant ?

Est-ce que vraiment il voudrait reconnaître cet enfant pour son fils, et lui donner son nom ?

Et, pendant de longues heures, elle alla de l'une à l'autre de ces idées, pesant ses paroles, les examinant, et tâchant de déterminer à peu près justement, la part qu'il fallait accorder à l'intimidation.

Son premier mouvement avait été de se dire : « On veut me faire peur », mais la réflexion lui avait montré que ce serait de l'aveuglement de s'en tenir à cette explication.

Oui, on lui voulait faire peur, cela était bien certain, et c'était par l'intimidation qu'on espérait l'empêcher d'aller confesser au comte de la Roche-Odon ce qu'elle savait.

Mais si on ne l'arrêtait pas par cette peur, exécuterait-on la menace qu'on formulait, autrement dit, Aurélien n'épousant pas mademoiselle Bérengère, reconnaîtrait-il Richard-Bérenger pour son fils ?

C'était là qu'était pour elle la question capitale, le point décisif qu'avant tout elle devait examiner.

La rupture qui, sur sa dénonciation, se produirait entre M. de la Roche-Odon et Aurélien, ne se passerait pas assurément en cachette sans provoquer la curiosité et les commentaires.

On chercherait pour quelles raisons le comte n'avait pas voulu donner sa petite-fille au protégé des prêtres, et quand même M. de la Roche-Odon ne parlerait à personne de ces raisons, on arriverait bien à les trouver et même sans grande peine.

Ce que bien des gens n'avaient peut-être voulu croire jusqu'à ce jour, c'est-à-dire la paternité qu'on attribuait à Aurélien, serait démontré par le fait seul de cette rupture : si M. de la Roche-Odon avait rompu ce mariage, ç'avait été parce que celui qu'on voulait le forcer à prendre pour gendre, était le père de l'enfant de Sophie Fautrel.

En présence de ces bruits, quelle serait la conduite d'Aurélien ?

Il ne fallait pas raisonner avec lui comme avec toute autre personne de la ville, contre laquelle on porterait ces accusations. Un autre pourrait se moquer de ces bruits, les dédaigner ou même les accepter comme vrais et répondre hardiment : « Eh bien ! après ? » Aurélien ne pouvait pas agir ainsi ; Aurélien était dévot, ou tout au moins il remplissait les fonctions de dévot, et cette position lui imposait des devoirs et des obligations particulières.

Sophie avait assez longtemps vécu auprès de madame Prétavoine pour apprendre à la bien connaître, et ce qu'elle l'avait vue faire pour acquérir ou conserver sa réputation de femme pieuse, lui avait appris

de quoi elle était capable : tout chez elle était ramené à un seul but : bâtir dans l'opinion.

Quel conseil madame Prétavoine donnerait-elle à son fils le jour où l'édifice qu'elle avait si laborieusement bâti pour elle et pour lui, menacerait de s'écrouler, miné et sapé par ces accusations ?

Une fois encore ne sacrifierait-elle pas tout à cette réputation ?

Dans ses dernières paroles, Aurélien avait prononcé un mot auquel Sophie n'avait pas tout d'abord prêté grande attention, mais qui maintenant lui revenait, comme si dans la nuit il était écrit en lettres de feu : « Pour un chrétien ce n'est pas une honte, c'est une gloire de réparer publiquement sa faute. »

Eh bien ! oui, il était capable de se résigner à cette expiation, non par remords, non par esprit de justice, mais pour la gloire, comme il l'avait dit lui-même, pour sauver sa réputation.

— J'ai commis une faute, il est vrai, mais je l'ai confessée et réparée, je me repens et j'espère.

Elle devait le reconnaître, ce langage pouvait très-bien être le sien, et il n'était nullement impossible qu'il lui fût soufflé par sa mère, qui, voyant l'opinion publique soulevée contre eux, se déciderait à l'apaiser par ce sacrifice.

Est-ce qu'alors le blâme ne serait pas remplacé par l'éloge ? Est-ce que toutes les voix ne se réuniraient pas pour applaudir à ce grand acte de réparation et d'humilité ? Est-ce qu'Aurélien ne deviendrait pas un modèle admirable ?

Il suffisait que cela fût possible pour qu'elle dût

réfléchir avant d'agir; et avec un homme tel qu'Aurélien, guidé et poussé par une femme comme sa mère, ce n'était pas seulement la possibilité de cette reconnaissance qui se dégageait de ces raisonnements, c'était encore la probabilité.

Ce qui la déciderait, cette reconnaissance, ce serait la puissance et l'universalité des accusations qui seraient dirigées contre eux par l'opinion publique.

Faibles, ils leur résisteraient.

Fortes, ils leur céderaient.

Si réservé qu'eût été Aurélien avec elle, alors qu'il aimait, il avait eu cependant de ces heures de faiblesse et d'épanchement, où l'âme, même la moins confiante, s'ouvre sous la douce main de l'amour et parle avec abandon. D'autre part, pour justifier les précautions exagérées dont il s'entourait, il avait été aussi entraîné à lui donner des explications qui, en réalité, étaient des aveux. Elle avait donc vu le rôle qu'il se préparait à remplir, et le but que se proposait son ambition.

Parce qu'il serait obligé de renoncer à son mariage, renoncerait-il en même temps à remplir son rôle et à poursuivre son but? Ne semblait-il pas raisonnable de penser qu'il voudrait tout au contraire se consoler de l'échec qu'il aurait éprouvé près de mademoiselle Bérengère, par des succès qu'il chercherait d'un autre côté ?

Pour cela, qu'aurait-il à faire ?

Résisterait-il à l'opinion publique, ou bien céderait-il?

Répondrait-il : « Vos accusations sont fausses et je

» me mets au-dessus d'elles, » ou bien : « Elles sont » vraies, j'avoue ma faute et la répare en reconnais- » sant mon enfant? »

En considérant la force de ces accusations qui lui paraissait considérable, et, d'autre part, en raisonnant d'après le caractère d'Aurélien, il semblait à Sophie que ce serait ce dernier parti qu'il adopterait, c'est-à-dire celui de l'expiation chrétienne.

Il reconnaîtrait donc Richard-Bérenger pour son fils.

Mais cette reconnaissance lui donnerait-elle le droit, comme il l'avait prétendu, de prendre l'enfant?

Devant cette question, Sophie resta livrée à toutes les angoisses du doute et de la crainte; il avait parlé de droits, des lois, des tribunaux, et elle ne connaissait rien aux choses du droit et de la loi. Était-ce possible? Était-ce impossible? Elle n'en savait rien, et toutes les suppositions qu'elle ferait, tous les raisonnements qu'elle bâtirait, n'auraient aucun sens; la loi est la loi, et ce n'est pas avec les raisonnements les plus raisonnables qu'on lutte contre elle.

« Consultez les personnes qui sont au courant des lois, » lui avait-il dit.

Avait-il été sincère en parlant ainsi, ou bien avait-il voulu la persuader par ce conseil que ce qu'il disait était vrai et qu'il pouvait lui enlever Richard-Bérenger?

Pour cette question encore, elle se trouvait en présence du doute.

Mais dans un cas aussi grave, elle ne pouvait pas se décider à la légère; le conseil qu'il lui avait donné,

pour la tromper peut-être, elle devait le suivre, en consultant quelqu'un qui connût la loi.

Seulement, c'était là pour elle une sérieuse difficulté.

Ce n'était pas à quelqu'un de Condé qu'elle pouvait demander ce conseil, car elle devait, avant tout, raconter son histoire, et il pouvait être dangereux pour elle et pour Richard-Bérenger de commettre une indiscrétion de ce genre, qui pouvait amener, si elle était répétée, la rupture du mariage d'Aurélien avec mademoiselle de la Roche-Odon, quand son intérêt à elle et celui de son enfant exigeraient peut-être que ce mariage se fît.

Elle se perdait au milieu de ces questions contradictoires; jamais elle ne s'était trouvée dans une situation plus critique, même alors qu'elle mourait de l'abandon d'Aurélien.

A ce moment, en effet, c'était une fatalité à laquelle elle ne pouvait se soustraire, qui pesait sur elle et qui l'entraînait à la mort. Tandis que maintenant c'était d'elle seule que dépendait son sort, et chose bien plus terrible, celui de son enfant. Il ne s'agissait plus d'elle seulement, de sa vie, de son bonheur, il s'agissait surtout de la vie et du bonheur de son fils qu'elle tenait entre ses mains.

Pour sauver mademoiselle de la Roche-Odon, qui avait son grand-père et son amant pour la défendre, devait-elle risquer de perdre son fils qui, lui, n'avait que sa mère?

Ah! si elle avait connu la vie et les lois! Ah! si elle avait eu près d'elle quelqu'un pour la guider!

Mais elle était une malheureuse créature, ignorante, seule au monde, écrasée, affolée par la responsabilité qui pesait sur son cœur et l'étouffait.

Quelle nuit!

S'il lui avait dit qu'il lui ferait enlever son enfant, elle eût été moins épouvantée; c'eût été une chose matérielle, contre laquelle elle aurait pu se défendre avec du courage; tandis que cette menace de la loi la glaçait d'épouvante.

On ne se défend pas contre la loi, ou plutôt on ne se défend que quand on a le droit pour soi, et précisément elle ne savait pas si ce droit était pour elle ou contre elle.

C'était donc cela qu'il fallait qu'avant toute chose, elle sût d'une manière précise.

Et pour cela elle n'avait qu'un moyen à sa disposition, c'était de consulter un avocat, un homme de loi.

Ce qu'elle ferait dès le lendemain.